

LES CANADIENS FRANCAIS

L'EMPIRE BRITANNIQUE

FC 245
B66

2

4-



LES CANADIENS-FRANÇAIS

ET

L'EMPIRE BRITANNIQUE

PAR

HENRI BOURASSA

Extrait de la *Nouvelle-France*

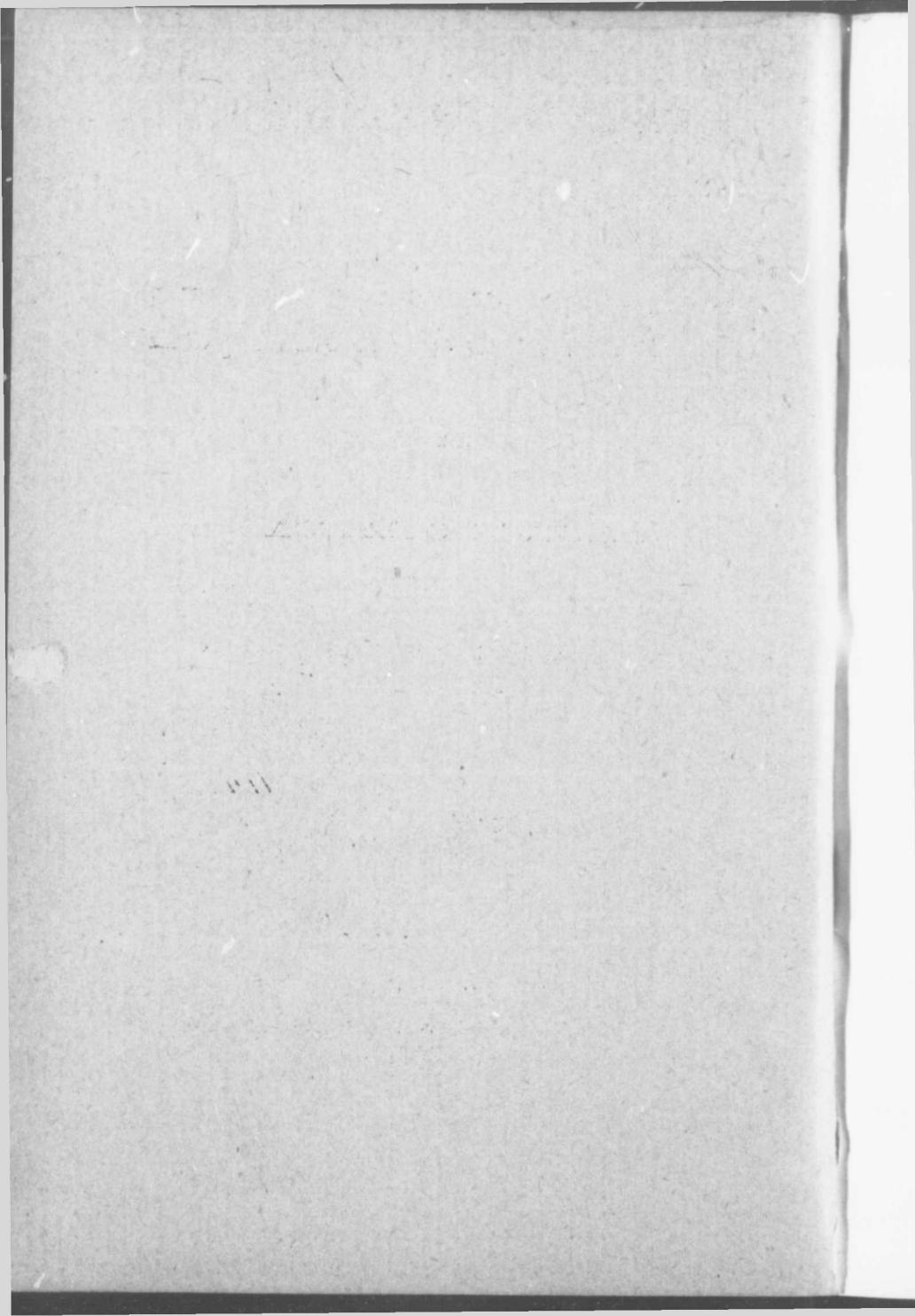


QUÉBEC

IMPRIMERIE S.-A. DEMERS

30, rue de la Fabrique, 30

1903



LES CANADIENS-FRANÇAIS

ET

L'EMPIRE BRITANNIQUE

PAR

HENRI BOURASSA



QUÉBEC

IMPRIMERIE S.-A. DEMERS

30, rue de la Fabrique, 30

1903

FC 245

B66

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année
mil neuf cent deux, par HENRI BOURASSA, au bureau du ministère
de l'Agriculture, à Ottawa.

e
F
P
c
fi
e

q
g
d
l'
si
ri
v
al
q
d
la
g
v
C
d
C

P
c
d
le
m
à

-
oc
d

AVERTISSEMENT

Le travail que j'offre aujourd'hui aux lecteurs de la *Nouvelle-France* est la traduction d'une étude pensée et écrite en anglais et destinée au public de la Grande-Bretagne ¹. Je voulais expliquer, en quelques pages, pourquoi les Canadiens-français résistent et continueront de résister au courant de l'impérialisme britannique. J'ai appuyé ma thèse sur des faits constants et solides, du genre de ceux qui frappent davantage les esprits éclairés, en Angleterre. Ces faits, je les résume ainsi :

Les Canadiens-français ne repoussent pas l'idée impérialiste parce qu'ils sont Français, — c'est-à-dire, dans la pensée de beaucoup d'Anglais, des ennemis héréditaires de la Grande-Bretagne, — mais à cause de leur formation ethnique et sociale et des conditions particulières que l'histoire et la géographie leur ont faites. Ils sont satisfaits de leur situation actuelle parce qu'elle leur garantit la paix, la liberté intérieure et la direction de leur gouvernement et de leurs lois. Mais si l'on veut à tout prix modifier cette situation et alourdir le poids de leur allégeance à la couronne britannique, ils préféreront dénouer les liens qui les rattachent à la Grande-Bretagne. Quant à la liberté relative dont ils jouissent aujourd'hui, ils croient la devoir à leur tenacité dans la lutte et à quelques circonstances accidentelles, beaucoup plus qu'à la générosité de l'Angleterre, de son peuple et de la majorité de ses gouvernants. En un mot, ni la loi ni la reconnaissance ne commandent aux Canadiens-français de rendre à la Grande-Bretagne et à son empire des devoirs nouveaux ou des services gratuits ; et les intérêts véritables du Canada s'y opposent.

Cette démonstration nécessitait une courte revue historique. C'est la première partie de cette étude. Je la reproduis en entier, encore que ces événements soient bien connus ici. Car si nous gardons le souvenir des faits de notre histoire, nous semblons perdre la notion exacte de leur portée politique. Cette notion, le peuple l'a conservée d'instinct ; mais la plupart de nos hommes publics et de nos journalistes s'évertuent à l'effacer de son esprit, ou au moins à la fausser.

1 — Le texte anglais a paru dans le *Monthly*, de Londres, en septembre et octobre 1902. Il date du mois de juin ; c'est-à-dire qu'il est antérieur au dernier congrès colonial.

Cet article n'étant pas destiné à un organe de combat, je me suis efforcé de présenter ma thèse sous sa forme la moins agressive. J'ai relaté des faits et indiqué certaines tendances qui ont donné lieu à des appréciations très diverses. Je n'ai pas sacrifié de vérités essentielles par crainte des commentaires, mais je me suis interdit de donner à ces vérités la couleur de mes opinions particulières.

C'est ainsi que j'ai rappelé les sentiments et l'attitude du clergé et du peuple franco-canadiens pendant les guerres napoléoniennes. J'ai noté la cause réelle de ces manifestations; et je me suis contenté d'indiquer la seule méthode générale qui permette de juger avec impartialité les hommes et les choses du passé. Il m'a paru inutile d'ajouter que beaucoup d'eau a coulé dans le Saint-Laurent depuis 1812. Aujourd'hui, le clergé ne nous demanderait pas de contribuer à une guerre contre la France ni de célébrer une défaite française. Il est également certain que le peuple s'y refuserait absolument.

J'ai dit que le Canada avait été deux fois conservé à l'Angleterre grâce aux Canadiens-français, et grâce à eux seuls. Quelques Anglo-Canadiens se sont émus et m'ont accusé d'insulter à la mémoire des soldats et des volontaires de leur race qui ont combattu les Américains en 1775 et 1812. Je ne parlais pas de la seule défense armée. Il est indéniable que les Anglais qui ont servi sous le drapeau britannique, en ces deux occurrences, étaient beaucoup plus nombreux que les nôtres. Rien de plus naturel, — surtout de la part de ceux qui, enrôlés dans l'armée et les milices régulières, étaient obligés par devoir d'aller au feu. Mais si le peuple canadien-français n'avait observé la fidèle neutralité que ses prêtres lui ont prêchée avec tant d'énergie, la déroute des armées de Sa Majesté aurait été complète. C'est cette neutralité générale, très méritoire à cette époque, que j'ai voulu mettre en lumière, plus encore que les services, d'ailleurs incontestables, des volontaires canadiens-français.

J'ai signalé le peu d'ambition de mes compatriotes comme une des causes de leur opposition à l'impérialisme. Je ne veux pas qu'on me prête l'intention de prôner cette insouciance comme une qualité. Ce peut être une force d'inertie. Mais dans l'évolution que subissent, en ce moment, l'Empire anglais et la République américaine, les forces inertes sont des armes d'une valeur problématique. Chez nous, l'imprévoyance et la passivité deviennent des vices nationaux. L'imprévoyance indi-

viduelle a jeté à l'étranger plus d'un tiers des nôtres. La passivité collective nous livre sans défense aux entreprises des factions ennemies et aux trahisons volontaires ou inconscientes de nos hommes publics.

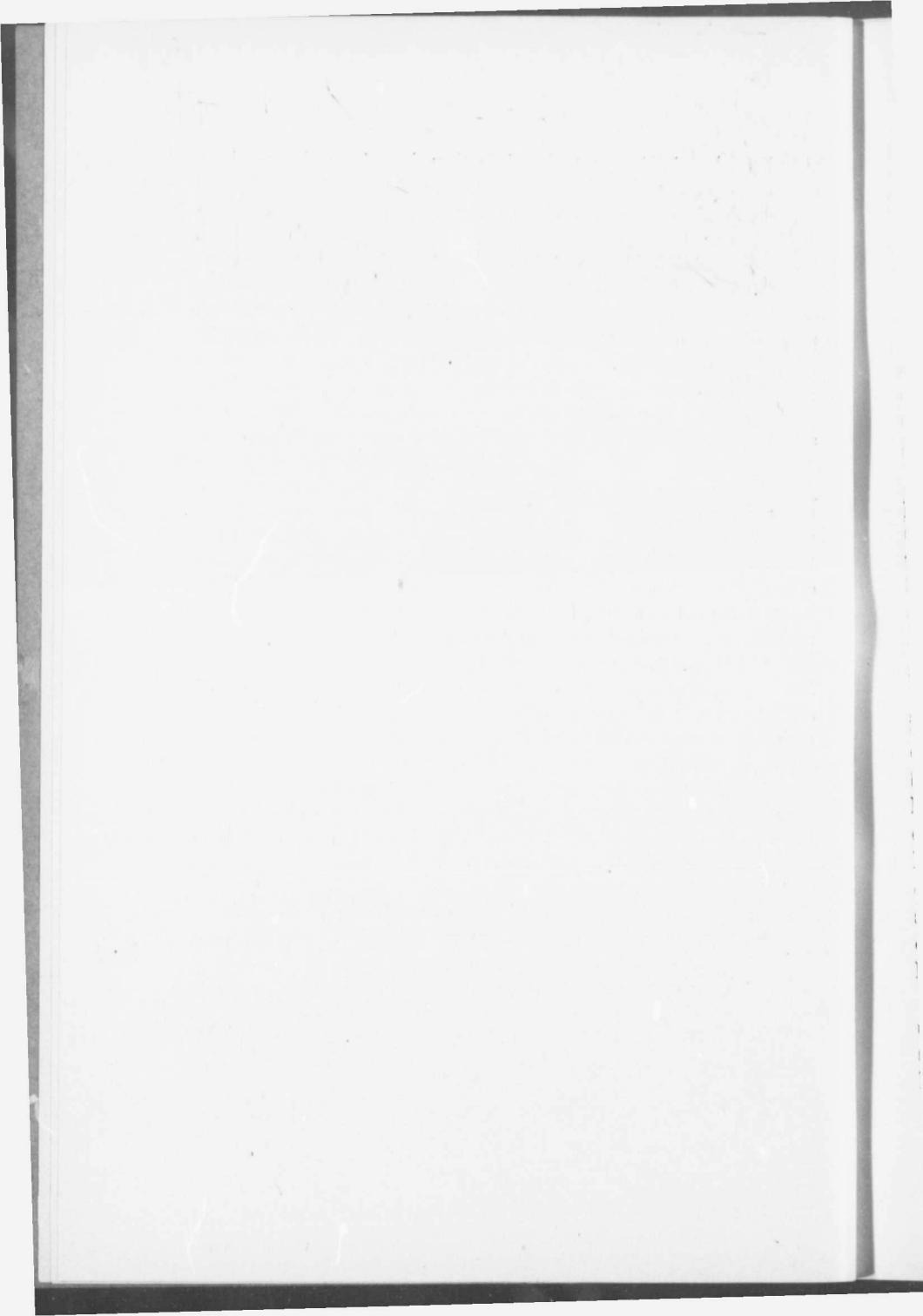
J'ai marqué l'affaiblissement du sentiment de répulsion que nous inspirait autrefois l'idée de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Quelques-uns en ont conclu que j'étais prêt à voir, de gaieté de cœur, ma nationalité s'anéantir dans le Grand Tout américain. Ici encore je n'ai pas plaidé, j'ai constaté. Je suis et je reste plus opposé que jamais à l'annexion. Plus j'apprends à connaître le peuple américain, ses institutions et ses tendances, plus je redoute le résultat de notre alliance avec cette formidable nation, — en dépit des apparences éblouissantes de prospérité matérielle qu'elle nous offre. Mais je ne puis fermer les yeux à l'évidence et nier que le nombre s'accroît sans cesse de mes compatriotes qui subissent les effets de la fascination. Et personne ne travaille plus efficacement à nous conduire là que les apôtres de l'impérialisme, s'obstinant à vouloir nous inspirer un amour sans bornes, sans causes et sans compensations réelles pour la Grande-Bretagne et son Empire, et couvrant de leurs injures et de leur mépris tous ceux qui refusent de boire avec eux le gros vin du jingoïsme.

S'il me fallait forcément choisir entre l'impérialisme anglais et la fusion pan-américaine, — et que le premier mal pût nous préserver du second, — j'accepterais l'impérialisme sans hésitation. Mais je sais qu'en ceci je ne représente pas l'opinion de la majorité de mes compatriotes. Du reste, et je l'ai dit ailleurs¹, le motif principal de mon opposition constante au mouvement impérialiste c'est que sa résultante inévitable, en Amérique, sera l'annexion du Canada aux Etats-Unis. On ne saurait trop le répéter aux Impérialistes, qui, en dépit de l'accalmie du moment, n'ont pas dit leur dernier mot.

HENRI BOURASSA.

Québec, 15 décembre 1902.

1 — *Grande-Bretagne et Canada*, Montréal, 1902 (page 42.)



LES CANADIENS-FRANÇAIS

ET

L'EMPIRE BRITANNIQUE

Qu'est-ce que le Canadien-français? Quelle est sa situation dans l'Empire britannique? Dans quelle direction et avec quel degré d'intensité peut-il influencer sur les destinées de cet Empire? Ces questions, bien peu d'hommes d'état et de publicistes anglais songent à se les poser.

Aux yeux de l'observateur superficiel, la force numérique du peuple canadien-français est une quantité négligeable dans l'ensemble des possessions britanniques: 1,600,000 âmes — en comptant les Acadiens des Provinces Maritimes — isolés au milieu d'une population de 400,000,000. Mais dans tous les problèmes, et plus particulièrement dans les problèmes nationaux et politiques, la valeur réelle des co-efficients dépend de leur position relative.

L'Empire anglais ne se compose pas d'une masse humaine inerte qu'une loi uniforme gouverne, que domine la force brutale, ou même la seule volonté du plus grand nombre de ses habitants. Son organisation politique ne peut se modifier sans l'assentiment libre des pays autonomes qu'il contient, outre les complications qui pourraient surgir de l'Inde et des colonies de la Couronne. Le Canada est la plus importante des possessions britanniques qui jouissent des privilèges du *self-government*. Si le Canada a voix au chapitre lorsque s'opérera, dans l'Empire, cette transformation qui occupe tant d'esprits, on ne peut faire fi de l'opinion de ses habitants d'origine française.

En 1760, la France abandonna sur les bords du Saint-Laurent soixante mille colons, presque tous paysans. De cette humble semence est sorti un peuple d'au moins trois millions d'âmes, laborieux, éclairé et industrieux, possédant, au moral et au phy-

sique, des traits particuliers nettement accentués. En un mot, c'est une race nouvelle qui a surgi. Près de la moitié de ce peuple habite les Etats-Unis où il résiste victorieusement aux forces d'absorption, tout en s'adaptant aux institutions américaines. Fussent-ils tous restés au Canada, les Canadiens-français y seraient les maîtres. A l'heure actuelle, ils forment environ un tiers de la population du Dominion. Ils possèdent la province de Québec, qui occupe le second rang dans la Confédération. Unis aux Acadiens du littoral, leur influence morale et matérielle grandit sans cesse dans les provinces anglaises de l'Est.

Par l'accroissement naturel, les Canadiens-français augmentent beaucoup plus rapidement que leurs concitoyens d'origine anglaise. Le chiffre de leur population double presque à chaque quart de siècle. Depuis quelques années, l'émigration aux Etats-Unis s'est beaucoup ralentie. Le développement des industries canadiennes a créé un courant contraire qui, chaque année, ramène au Canada des milliers de Canadiens-français émigrés.

On dit que le Franco-Canadien manifeste moins d'aptitude aux affaires que l'Ecossois et l'Anglais; qu'il s'adonne peu à l'exploitation des mines et à la fabrication des produits industriels. Ces observations sont justes. Néanmoins, il s'est assuré dans le commerce et la finance une position d'autant plus méritoire qu'il est isolé au milieu des autres races du continent américain et que le capital et l'influence de l'étranger lui ont manqué totalement.

Mais le Canadien-français est incontestablement le plus hardi défricheur et le meilleur colon du monde. Il pénètre des forêts qui rebutent tous ses rivaux, il les abat, il met le sol en état de production et il s'y fixe, non comme un simple tenancier, mais à titre de possesseur libre et absolu. Cet instinct colonisateur maintient à la base de la race canadienne-française un peuple de petits propriétaires terriens, robustes et frugaux. Ce peuple jouit du droit de suffrage et il en use avec orgueil.

Dans les sphères plus élevées de la culture intellectuelle et des professions libérales, les Franco-Canadiens sont au moins les

égaux de leurs voisins d'origine anglo-saxonne. Ils ont accompli avec succès leur part des œuvres de création nationale ; ils ont contribué au développement du pays, à la préparation et au fonctionnement de sa constitution et de ses lois. Au point de vue de la codification et de l'agencement harmonieux de l'ancien droit et du droit nouveau, la province de Québec marche incontestablement à la tête de la Confédération. C'est la seule des provinces canadiennes qui possède un code de droit civil où se sont fondues les anciennes coutumes françaises, les dispositions modernes du code Napoléon et plusieurs des lois statutaires de la Grande-Bretagne.

On peut donc conclure que le Canadien-français continuera d'occuper une position solide au Canada et d'imprimer son cachet particulier sur la politique de son pays ; et son influence augmentera graduellement.

Il peut paraître impossible qu'en dépit des traits accentués de son caractère et des tendances conservatrices qui le rendent réfractère à l'assimilation, le Canadien-français se soit adapté au rouage des institutions britanniques. Et pourtant cette assimilation a été si complète qu'il redoute, plus encore que l'Anglo-Canadien, toute atteinte à l'intégrité de la constitution que le Canada s'est fait octroyer par le parlement de la Grande-Bretagne. Une étude attentive des causes de ce phénomène et de leur développement historique en rend l'explication facile.

Il serait évidemment absurde de prétendre que le Canadien-français accorde aux institutions britanniques un culte analogue à celui que professe l'Anglo-Saxon : sa foi ne peut avoir les mêmes motifs et ne saurait se manifester par les mêmes signes extérieurs. Le désir d'échapper à l'anarchie et au joug de tyrans corrompus ne l'a pas non plus conduit forcément à se soumettre au roi d'Angleterre, ainsi qu'il en fut pour la plupart des peuples de l'Inde. Il a accepté le régime britannique parce que ses instincts de race l'y avaient préparé ; il l'aime parce qu'il a combattu pour l'obtenir ; et il a prouvé qu'il pouvait, autant que son allié,

l'Anglo-Canadien, le faire fonctionner avec succès. En un mot, il a fait ce régime sien et il en réclame les avantages avec la même fierté qui caractérise tous les citoyens britanniques. Mais ce serait une erreur profonde d'en conclure que le Canadien-français est prêt à suivre le monde britannique dans un mouvement d'évolution qui l'entraînerait à assumer de nouvelles obligations envers l'Empire.

Nos compatriotes anglais eux-mêmes nous connaissent mal. Cette ignorance tient sans doute à ce que très peu d'entre eux croient nécessaires d'étudier notre langue et notre tempérament. Aussi, jugent-ils très faussement nos aspirations nationales. Les uns pensent qu'avec le secours de quelques hommes dirigeants choisis parmi les nôtres, ils pourront sans peine nous faire accepter une union plus étroite avec la Grande-Bretagne et l'Empire. D'autres, au contraire, nous considèrent comme un rameau à peine détaché du vieux tronc français ; ils nous attribuent de vagues aspirations vers la France et des sentiments d'insubordination contre le joug bienfaisant de la Grande-Bretagne. Ils croient qu'il ne faudra rien moins que la force brutale de la majorité pour nous imposer « les responsabilités complètes de la citoyenneté impériale ¹, » suivant l'expression consacrée mais rarement définie. D'autres enfin, connaissant mieux notre état actuel que nos luttes d'autrefois, trouvent que nous avons contracté envers la Grande-Bretagne et la population anglaise du Canada une dette de gratitude tellement onéreuse que nous ne saurions hésiter à la solder par de nouveaux services à l'Empire.

Toutes ces opinions sont autant d'illusions dangereuses qu'il est grand temps de dissiper, pour le plus grand bien du Canada et de l'Empire.

Je veux étudier dans les limites étroites de deux articles : —
I. La formation héréditaire et politique du peuple canadien-

1 — *The full responsibilities of Imperial citizenship.*

français ; — II. Son sentiment sur les nouveaux problèmes de l'impérialisme.

I

La plus grande partie des colons de la Nouvelle-France traversèrent l'océan à la fin du XVII^e siècle et au commencement du siècle suivant. Les premiers établissements, fondés dans un but exclusivement mercantile, disparurent bientôt. Les entreprises des Cent Associés et de la Compagnie des Indes Occidentales n'eurent qu'une existence courte et peu brillante. La Nouvelle-France vivante et réelle fut l'œuvre d'idéalistes à la fois désintéressés et pratiques, tels que Champlain et Maisonneuve, de moines et de prêtres comme Lallemand, Brébeuf et Laval, de religieuses comme Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, et d'un bon peuple de paysans français, énergiques, moraux et opiniâtres, aimant l'ordre et la paix. De toutes les colonies transplantées du vieux monde sur le nouveau continent, aucune ne peut se glorifier d'une origine plus noble et plus saine. Le soin particulier avec lequel les autorités ecclésiastiques surveillèrent l'immigration féminine détermina la moralité vigoureuse qui a conservé ce faible groupe humain à travers tant et de si longues épreuves. De curieux documents conservés aux archives de Québec démontrent qu'on renvoya en France des femmes dont les mœurs n'étaient pas assez pures pour les rendre dignes de devenir les mères de la colonie.

Un autre trait particulier de la race canadienne-française provient de son origine ethnique. Les provinces de l'ouest et du nord de la France, l'Anjou, le Poitou, le Perche, la Normandie et la Picardie, fournirent la plupart des colons de la Nouvelle-France. Ces régions avaient été pendant des siècles en communication constante avec l'Angleterre. On retrouve partout dans Québec les noms, les mœurs et le parler des Normands. Cette migration se fit à une époque où le régime politique de la France était encore décentralisé ; où chaque province avait son parlement,

son gouvernement militaire et civil, ses lois et ses coutumes. Le mouvement cessa quarante ans avant que la Révolution eût balayé toutes les institutions provinciales et fait le vide qui permit à Napoléon d'accomplir son œuvre gigantesque d'unification nationale. En un mot, la race canadienne-française, née il y a plus de deux siècles, se sépara de la mère-patrie cinquante ans avant que la nationalité française contemporaine fût complétée. Le Français d'aujourd'hui est un composé du Méridional nerveux, enthousiaste, brillant et loquace, et de l'homme du Nord, robuste, prudent et conservateur : l'élément du Midi fit complètement défaut à la Nouvelle-France. De plus, le Canada et la France restèrent étrangers l'un à l'autre pendant près d'un siècle qui suivit la séparation. Tandis qu'un courant continu d'émigration s'établissait entre les Iles Britanniques et les colonies Anglo-Américaines, le peuple Canadien-français ne recevait plus de sang nouveau. Aussi le Français du Canada est-il devenu un type humain différent, à plusieurs égards, de son congénère européen.

J'analyserai plus loin nos sentiments individuels et politiques à l'endroit de notre patrie d'origine. Mais je veux indiquer tout de suite que même avant la cession il existait une différence très nette entre Français et Canadiens. La vie aventureuse du nouveau monde développa rapidement chez les colons ce culte de la liberté individuelle et sociale qui existe à l'état latent dans toutes les natures fortes et saines. Cet amour de la liberté ne se manifestait pas chez les Canadiens avec le même fanatisme passionné qui animait les Puritains de la Nouvelle-Angleterre. Nos pères n'avaient pas souffert persécution à cause de leur foi religieuse et politique ; ils n'avaient pas au cœur l'instinct de la vengeance sociale. Aussi se montrèrent-ils plus tolérants que leurs voisins à l'endroit des religions dissidentes ; un esprit plus doux d'apostolat les inspirait dans les efforts qu'ils firent pour convertir les indigènes.

La nécessité constante de protéger leurs foyers contre les attaques des Indiens les lia par un amour sans bornes à leur nouvelle

patrie. Ils prirent l'habitude de combattre joyeusement et sans relâche. La rivalité des établissements anglais et les luttes sanglantes et prolongées qu'elle entraîna, succédant aux incursions des Iroquois, accentuèrent ces dispositions agressives.

Toutefois, si les Canadiens faisaient volontiers la guerre, ils aimaient à se battre à leur guise. Une expédition libre sur les frontières du Massachusetts ou de la Nouvelle-Ecosse les trouvait toujours prêts, pourvu qu'ils fussent de retour au temps des semailles. Ils détestaient cordialement la discipline militaire, la vie permanente et régulière des camps et des forteresses. Dans ses dépêches aux autorités françaises, Montcalm parle souvent du désaccord qui existe entre les soldats français et les volontaires canadiens ; il se plaint de la difficulté qu'il éprouve à les maintenir sous le joug d'une discipline commune.

Comme chef d'armée, Montcalm avait raison de reprocher au gouvernement français la parcimonie avec laquelle on remplissait les cadres de l'armée coloniale. Mais le sort de la Nouvelle-France devant être scellé tôt ou tard, ce fut une bénédiction pour les Canadiens que l'élément militaire soit resté peu nombreux. La France, en envoyant de nouvelles forces, aurait peut-être retardé la conquête ; mais rien ne pouvait empêcher le dénouement, et la présence de ces soldats eût rendu plus difficile l'œuvre de pacification.

La guerre terminée, tous les hauts fonctionnaires de l'armée et de l'administration passèrent en France, ainsi que les derniers régiments et plusieurs des habitants les plus riches de la colonie. Les prêtres, les religieuses et le peuple restèrent, courageusement déterminés à se cramponner au sol et à accepter loyalement les conditions de la capitulation.

Envisagé sous certains aspects, le départ d'une partie des classes dirigeantes fut une perte pour la colonie, qui se trouva ainsi privée d'un nombre assez considérable de ses citoyens les plus influents. Toutefois, l'absence de toute autre classe privilégiée que le clergé rendit plus facile l'entente entre les vain-

queurs et les vaincus et assura à ceux-ci une sécurité plus complète. Les qualités et les défauts des classes aristocratiques se manifestent d'ordinaire sous une forme plus accentuée que ceux des couches populaires. Une aristocratie coloniale se serait inclinée devant les conquérants, comme le firent la plupart des quelques nobles qui restèrent au Canada, ou elle aurait provoqué des luttes entre les deux races. Or la servilité et l'agression étaient les deux dangers que les nouveaux sujets du roi d'Angleterre devaient éviter.

Le clergé resta la seule classe dirigeante. Vivant au milieu d'une population profondément religieuse, il exerçait naturellement une haute autorité morale ; il acquit bientôt une très grande influence politique et sociale. Le peuple sentait que ses évêques et ses prêtres étaient ses guides naturels et ses chefs les plus sûrs ; il leur confiait volontiers la direction de ses affaires individuelles et la sauvegarde de son existence nationale.

L'Angleterre accepta l'organisation de l'Eglise catholique au Canada, maintint les corporations épiscopales et paroissiales, et reconnut peu à peu les droits civils du peuple canadien-français. Nous occupons aujourd'hui une position très enviable : nous jouissons d'un ensemble de droits religieux et nationaux que beaucoup de peuples conquis nous envieraient. On a vu là une preuve de magnanimité, et même de générosité excessive, de la part de la Grande-Bretagne. N'oublions pas toutefois que cette heureuse situation est le fruit d'une lutte prolongée.

Notre existence nationale fut reconnue d'abord à la capitulation de Montréal (1760), puis au Traité de Paris (1763). Ces conventions, la seconde surtout, ne furent pas l'acte spontané d'un vainqueur généreux. Les armes anglaises avaient triomphé en Amérique ; mais en Europe leur succès ne fut pas aussi décisif. Le Traité de Paris comportait des concessions mutuelles.

La France recueillit quelques maigres avantages sur ses frontières, l'Angleterre se tailla d'immenses domaines en Amérique et aux Indes. En somme, l'Angleterre garda presque tous les profits, et sa victoire diplomatique fut beaucoup plus complète que celle de ses armées sur les champs de bataille de la guerre de Sept Ans. Son nouvel empire lui aurait coûté plus cher si le gouvernement corrompu de Louis XV et de Choiseul avait eu une conception plus nette des destinées futures de la Nouvelle-France et de l'Inde.

En concédant quelques immunités aux Canadiens-français et à l'Eglise catholique, non seulement l'Angleterre s'assura à très bon marché un immense territoire, mais elle ouvrit la voie la plus sûre à la pacification de l'Amérique. Et par une étrange évolution, cet acte de bonne politique devint bientôt la seule sauvegarde de la puissance anglaise sur ce continent.

Lorsque la lutte entre les autorités de Londres et les colons anglo-américains atteignit sa période aiguë, le parlement britannique améliora la situation qu'il avait faite aux habitants des nouvelles possessions anglaises. L'Angleterre ne tarda pas à recueillir les fruits de sa libéralité. Les Canadiens-français refusèrent d'unir leur cause à celle des rebelles, et ils prirent volontairement les armes pour repousser l'invasion américaine. Même après que la France se fut déclarée l'alliée de la nouvelle République, la fidélité des Canadiens demeura inébranlable.

Il me semble à propos de rechercher les diverses causes de cette singulière manifestation d'attachement à l'Angleterre, succédant de si près aux guerres sanglantes que les Canadiens-français avaient soutenues contre leur nouvelle mère-patrie. L'une de ces causes tenait à l'antipathie que leur inspirait les *Bostonnais*, contre qui ils avaient soutenu des combats plus nombreux et plus sanglants que ceux livrés à l'armée anglaise. Du reste, le sentiment de leur propre nationalité s'était développé. Ils avaient le souvenir encore cuisant de l'insouciance avec laquelle le gouvernement français les avait abandonnés en faisant banqueroute

aux obligations de la colonie. Ces causes intimes durent refroidir l'effet des appels chaleureux que Lafayette leur adressait. Néanmoins, ces motifs n'avaient qu'une influence indirecte sur la situation. Le fait actuel, constant, qui frappa davantage l'esprit du clergé et du peuple canadiens, fut le contraste entre le régime que l'Angleterre leur faisait et celui que l'Eglise catholique subissait dans les colonies américaines.

Quelques années plus tard, la France traversait la tourmente révolutionnaire ; son organisation traditionnelle était bouleversée ; les ordres religieux, les prêtres, les évêques, dispersés et persécutés ; les biens ecclésiastiques saisis. Le clergé canadien fit encore à ce moment des comparaisons absolument favorables au régime britannique. Les sentiments loyalistes se développèrent rapidement. Au cours des guerres napoléoniennes, lorsque le gouvernement anglais se vit réduit jusqu'au point de quêmander des aumônes pour remplir son trésor épuisé, les Sulpiciens de Montréal, la plupart nés Français, versèrent leur contribution à la guerre contre l'Empire français. A Montréal et à Québec, on chanta dans les églises des *Te Deum* solennels pour célébrer le dernier coup porté au géant corse à Waterloo. On a souvent, de nos jours, peint ces manifestations comme les effets d'un loyalisme excessif voisin de la servilité. Mais on doit juger ces actes à la mesure des conceptions sociales de l'époque. Aux yeux du clergé canadien, la Révolution française renversait tous les principes de l'Eglise et de l'Etat ; l'Empire, c'était la Révolution légalisée ; Napoléon, le geôlier du Pape ; la chute du tyran, juste châtiment de ses crimes, sauvait l'Eglise et la France elle-même.

En 1812, des motifs identiques à ceux qui avaient dirigé les Canadiens en 1775 les induisirent à combattre de nouveau contre les Etats-Unis. Cependant, les circonstances s'étaient modifiées, et dans une direction qui rendait plus méritoire encore la fidélité des sujets français de Sa Majesté britannique. Aucune voix française ne faisait appel, cette fois, à leurs sentiments nationaux en faveur de la cause américaine ; par contre,

leur vieille haine contre les *Bostonnais* s'était sensiblement adoucie. Ils avaient, il est vrai, arraché des ministres et du parlement de la Grande-Bretagne des concessions avantageuses ; mais ils étaient encore au plus fort de leur lutte pour la conquête du gouvernement responsable et la répression d'un régime détestablement oligarchique. Quelques-uns de leurs chefs politiques avaient été incarcérés. Les autorités religieuses elles-mêmes avaient à défendre contre le gouverneur leur droit de nomination aux offices ecclésiastiques. Mais, comme à la veille de la révolution américaine, les autorités de Londres et celles de la colonie cédèrent au moment opportun. Le peuple, obéissant aux appels pressants de son évêque et de ses prêtres, soutint une fois encore les droits de la Couronne ; et le Canada resta possession britannique, grâce à ses habitants français.

Une autre cause, aussi forte que l'influence prépondérante du clergé, avait contribué à faire accepter aux Canadiens le joug de l'Angleterre : un besoin intense de repos. Sans doute, il fut sombre dans leur vie le jour où le vieux drapeau blanc s'inclina devant les couleurs de l'ennemi et quitta pour toujours les rives du Saint-Laurent ; mais la pensée que la paix était enfin venue pour demeurer dut adoucir l'amertume de leur douleur. Je l'ai noté déjà : les Canadiens-français, comme tous les peuples ruraux, n'étaient soldats ni par goût ni par métier. La nécessité seule les avait conduits au combat : le jour où cette nécessité disparut, leur instinct reprit le dessus, et ce fut avec joie qu'ils se remirent au travail paisible. La réaction fut telle que ses effets se manifestent encore. On trouve chez presque tous les Canadiens-français la même répulsion innée pour la guerre et le militarisme, et pour les mœurs tyranniques de la soldatesque.

Abandonnant la guerre pour aborder les problèmes politiques, retraçons brièvement l'histoire du gouvernement représentatif au Canada.

La loi martiale, suivie d'un régime absolu, dura jusqu'en 1774. Ce fut à cette époque qu'effrayé par la révolte débordante des colonies anglo-américaines, le parlement anglais vota l'« Acte de Québec. » Les Canadiens-français ont toujours considéré cette constitution comme leur Grande Charte. C'était d'ailleurs une loi rudimentaire. Elle ne créait aucun corps électif; mais elle reconnaissait et déterminait l'organisation religieuse, le jury, les lois civiles françaises, l'administration territoriale. Le gouverneur, tout en conservant ses pouvoirs autocratiques, était entouré d'un conseil consultatif, où il plaça quelques représentants de la population française soigneusement gardés par une majorité anglaise; il choisit aussi parmi les Canadiens des magistrats, des juges de paix et des capitaines de milice.

La Révolution avait chassé des colonies avoisinantes une classe nombreuse et respectable d'Anglo-Saxons, fidèles à la Grande-Bretagne; on les appelait les *United Empire Loyalists*. Un certain nombre d'entre eux se dirigèrent vers la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, les autres vinrent au Canada. On les y accueillit avec hospitalité et on les traita généreusement. Un groupe important de ces nouveaux venus s'établit dans les Cantons de l'Est où on leur concéda des terres gratuitement; l'autre groupe alla se fixer dans l'ouest de la province, aujourd'hui Ontario.

Cependant, le besoin d'un régime plus libéral se manifestait chaque jour davantage; et en 1791, le parlement britannique vota une nouvelle constitution. La colonie fut divisée en deux provinces distinctes: le Bas-Canada, qui comprenait tous les établissements français et les Cantons de l'Est, et le Haut-Canada. Cette division fut faite à la demande pressante des nouveaux colons de l'Ouest, qui ne voulaient pas être représentés dans un corps législatif où l'élément français aurait dominé. On créa dans chacune des deux provinces une Chambre élective et un suffrage quasi universel. Le gouverneur continua d'exercer le pouvoir exécutif, sans subir le contrôle d'un cabinet responsable à la

Chambre ; ce pouvoir comportait l'emploi arbitraire des deniers publics et le droit de nommer aux fonctions judiciaires et administratives. On constitua un Conseil législatif sous l'autorité immédiate du gouverneur qui en choisissait lui-même les membres et les nommait à vie. En résumé, le système devenait moins absolu mais essentiellement oligarchique.

Dès ce moment s'engagea un conflit permanent entre les deux chambres. La lutte était plus ou moins aiguë, suivant le tempérament et le tact de chaque gouverneur, et le degré de pression qu'il faisait subir à ses favoris et à ses créatures du Conseil ; elle fut constante, sauf une trêve d'environ deux ans à l'époque de la guerre anglo-américaine de 1812. Non contents de disposer à leur gré de toutes les fonctions publiques, les gouverneurs dominèrent le Conseil et l'encombèrent scandaleusement de magistrats et de fonctionnaires publics. Ils s'assuraient ainsi les services d'esclaves déjà soumis à leur influence immédiate. Ils s'efforcèrent de faire voter par l'Assemblée une liste civile assurant aux fonctionnaires leur subsistance pour toute la vie du Roi. De son côté, l'Assemblée réclamait la direction absolue et permanente du budget. Privée du droit de contrôler la nomination des magistrats et des fonctionnaires, elle voulait au moins exercer sur eux une autorité indirecte en retenant les appointements de ceux d'entre eux qui s'acquittaient mal de leurs devoirs.

La lutte devenait chaque jour plus irritante. Le Conseil législatif ne s'employait qu'à renvoyer le budget à la Chambre afin qu'elle le modifiât suivant le désir du gouverneur ; et la Chambre résistait avec obstination. L'Assemblée mit en accusation des magistrats siégeant au Conseil et des fonctionnaires coupables de concussion ; le gouverneur les maintint dans leurs fonctions. La Chambre alla jusqu'à refuser de voter le budget. Le gouverneur continua, par l'entremise de ses employés, à percevoir les impôts. Il se payait son propre traitement et acquittait le salaire de ses créatures ; mais il ne manquait pas de retenir les appointements du président de la Chambre. Il fit emprisonner des représentants

du peuple et des journalistes. Il ordonna des dissolutions successives et rapides du parlement ; mais enflammé par la superbe obstination de ses représentants, le peuple les renvoyait sans relâche à la Chambre.

Ces appels fréquents à l'électorat n'eurent d'autre effet que d'unir et de fortifier le sentiment populaire, et de mettre à la portée immédiate de chaque citoyen les problèmes du régime parlementaire et du gouvernement autonome. J'ose dire que le simple paysan canadien-français devint plus éclairé que l'étaient alors la plupart des électeurs du Royaume-Uni : il se pénétra davantage du sentiment de ses droits politiques et de l'esprit fondamental des institutions anglaises. Cette supériorité s'expliquait aisément. Il n'y avait ici aucune classe privilégiée et riche qui disposât des circonscriptions électorales en faveur des candidats de son choix. La plupart des députés possédaient un certain degré de savoir et de fortune ; mais ils vivaient au milieu du peuple et s'adressaient directement à la foule. Ils n'attendaient du pouvoir ni place, ni récompense. Ils combattaient avec le peuple, pour les droits du peuple. Les problèmes les plus élevés du gouvernement constitutionnel étaient le seul sujet de toutes les disputes électorales. Avant chaque élection, le leader reconnu du parti nationaliste, Papineau, parcourait la province, enseignant les principes des institutions anglaises, réclamant pour les Canadiens l'exercice du *self-government*. Il pressait ses compatriotes d'exiger la création d'un cabinet responsable ; il demandait qu'on remît à la Chambre élective la direction des impôts, des dépenses publiques et de l'administration ; il prêchait la réforme de la magistrature et de la Chambre haute.

Pendant cinquante ans, les représentants de la Couronne gouvernèrent contre la volonté manifeste des représentants du peuple. Ils ne réussirent jamais à corrompre l'électorat, ni à séduire ses mandataires, ni même à entamer la majorité parlementaire. La Chambre envoya au gouvernement britannique

des pétitions et des délégations ; mais les cabinets whigs ou torys qui se succédaient à Londres continuèrent de prendre parti pour les gouverneurs.

Il n'est pas d'épisode plus émouvant dans l'histoire de l'Empire anglais que le spectacle de ce petit peuple de race française, luttant contre la Couronne britannique afin de faire triompher au Canada les principes essentiels dont la conquête avait coûté au peuple anglais des combats si longs et si vaillants. On peut résumer cette période de l'histoire en disant que les Canadiens-français ont été, en Amérique, les pionniers des institutions anglaises.

Le Haut-Canada subissait le même joug oligarchique ; il en résulta le parti de la réforme, formé parmi les descendants mêmes des *United Empire Loyalists*.

La situation s'envenima jusqu'au jour où un soulèvement éclata dans les deux provinces. On fit arrêter un grand nombre de citoyens ; les uns furent exécutés, les autres bannis. La constitution fut suspendue et la loi martiale proclamée. Emu enfin, le parlement de Londres vota une nouvelle constitution et donna à la colonie toutes les prérogatives du gouvernement responsable. Tout en opérant cette réforme, les autorités britanniques tentèrent d'anéantir l'élément français. En 1791, les Canadiens d'origine française étant de beaucoup les plus nombreux, les colons anglais avaient obtenu une organisation indépendante. En 1841, les nouvelles couches venues des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne avaient accru fortement la population du Haut-Canada. On réunit les deux provinces, dans l'espoir qu'avec l'appui de leurs compatriotes des Cantons de l'Est, les Anglo-Saxons de l'Ouest auraient bientôt fait de dominer les Canadiens-français. Malgré que la population du Bas-Canada fût encore plus nombreuse que celle du Haut-Canada, on divisa également la représentation des deux provinces à la Chambre d'assemblée et au Conseil législatif. Le Haut-Canada élisant une représentation entièrement anglaise, et dix ou douze comtés du Bas-Canada nommant aussi

des députés anglais, on avait ainsi trouvé le moyen de donner à la minorité plus de représentants qu'à la majorité.

De plus, on imposa au trésor du nouveau gouvernement le paiement des dettes des deux anciennes provinces. C'était faire une injustice manifeste au Bas-Canada, dont le budget était à peu près libre de charges permanentes, tandis que le Haut-Canada avait la banqueroute à ses portes. Il est généralement admis qu'en adoptant cette mesure inique, le parlement anglais avait subi l'influence de la maison Baring, qui détenait les coupons de rente du Haut-Canada.

En dépit des obstacles, les députés Canadiens-français formèrent une alliance avec le parti de la Réforme. Ils eurent encore à livrer quelques escarmouches aux gouverneurs, qui subissaient avec répugnance le nouvel ordre de choses. Mais le Canada put jouir enfin de tous les privilèges du gouvernement libre et responsable, et ses habitants d'origine française eurent leur part légitime de droits nationaux.

Une nouvelle évolution devait bientôt s'accomplir. Tant que la population du Haut-Canada resta moins nombreuse que celle de la province française, le régime de la représentation égale subsista. Mais le jour où la proportion des chiffres fut changée, les Anglo-Canadiens déclarèrent que la représentation de chacune des provinces devait être proportionnée au chiffre de sa population ; et l'agitation ne s'apaisa que lorsque le changement fut opéré. De ce mouvement est née la constitution actuelle qui groupa peu à peu sous le même régime fédératif toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, Terre-Neuve exceptée.

Les Canadiens-français se sont prêtés très volontiers à l'organisation et au fonctionnement de la nouvelle constitution. La division du pays en provinces autonomes leur a enfin assuré la possession des privilèges qu'ils désiraient avec le plus d'ardeur : l'organisation religieuse, les lois civiles, l'instruction publique, l'administration municipale. Ils ont aussi obtenu leur part proportionnelle de la représentation fédérale.

Dans son ensemble, ce régime a bien fonctionné. Il est bon néanmoins de signaler ici un trait caractéristique. Dans la province de Québec, les Canadiens-français ont accordé à la minorité anglaise, non seulement justice complète, mais le traitement le plus généreux qu'une minorité puisse désirer. Au contraire, dans les provinces anglaises, les groupes français et catholiques ont vu leurs droits ou leurs privilèges subir des assauts nombreux. Ces attaques ont été couronnées de succès au Nouveau-Brunswick, à l'Île du Prince-Edouard, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest ; elles ont échoué dans la province d'Ontario, après une lutte prolongée.

* * *

Le peuple canadien-français trouve aujourd'hui, sous la couronne britannique, une liberté très grande et il s'en déclare hautement satisfait. Mais j'ai démontré, je crois, qu'il est redevable de son bonheur à ses propres efforts et aux circonstances qui ont entouré son histoire, autant qu'à la générosité du gouvernement britannique et au bon vouloir de la majorité anglo-canadienne. Avec cette joyeuse insouciance qui le caractérise, il a facilement oublié les luttes du passé et le régime détestable qu'il a subi si longtemps. Il rend volontiers témoignage à la libéralité dont l'Angleterre a fait preuve à son endroit depuis quelques années. Toutefois éclairé par les épisodes saillants de sa vie nationale, il ne croit pas que la reconnaissance lui impose de sacrifices plus lourds que ceux qu'il a accomplis lorsque le sort de la colonie était entre ses mains. Et si l'on insiste trop sur l'amour sans bornes qu'il doit professer pour la Grande-Bretagne, il trouvera bon de rappeler à la mère-patrie les fortes rançons qu'il a payées plus d'une fois pour sa liberté. Il pourrait aussi remettre en lumière les services qu'il a rendus à la cause de l'intégrité de l'Empire. Si l'Angleterre ne lui avait pas garanti son existence religieuse et nationale, il eut tendu la main, en 1774, aux Anglo-Saxons révoltés ou, en 1812,

aux armées de la République américaine ; — et la puissance anglaise en Amérique serait aujourd'hui un souvenir aussi lointain que la domination de la France. La Grande-Bretagne verrait son armée privée de la plus courte de ses routes vers l'Inde et l'Australie ; et elle aurait perdu deux stations navales de la plus haute importance pour ses escadres du Nord Atlantique et du Nord Pacifique.

En deux mots, la domination anglaise et la fidélité des Canadiens-français sont unies l'une à l'autre par plusieurs liens dont les ligaments sont un mélange d'affection et d'égoïsme, de bons offices réciproques et du respect absolu que chacune des deux races doit à l'autre. Ces motifs d'alliance sont plus fructueux que des déclamations bruyantes ; et ils subsisteront pourvu qu'on les comprenne et qu'on sache le faire valoir. Mais l'entente serait bientôt rompue si l'on cherchait à imposer aux Canadiens-français de nouvelles chaînes que rien dans l'histoire de leurs relations avec la Grande-Bretagne ne les oblige à subir.

Ayant ainsi retracé les grandes lignes de l'histoire du peuple canadien-français et analysé les traits principaux de son caractère, voyons comment ce groupe de sujets britanniques se propose d'aborder l'étude du problème impérialiste dont la solution s'impose à toutes les colonies anglaises par suite de leur participation à la guerre sud-africaine.

II

Les Canadiens-français vivent aujourd'hui dans une heureuse quiétude. Ils sont contents de leur sort. Ils ne demandent qu'à rester libres et paisibles. Ils éprouvent un désir modeste d'agrandir leur situation individuelle et nationale ; mais ils sont peut-être trop portés par instinct à compter sur la Providence et sur le développement des forces sociales qui les entourent plutôt que sur les résultats de leurs propres efforts. Ils se prêtent avec une remarquable facilité à toutes les exigences de la vie : cette

souplesse, jointe au défaut d'ambition et de cupidité, les empêche d'entreprendre des luttes énergiques pour amasser de la fortune et même pour conserver leurs gains. Ils envisagent l'avenir avec l'insouciance la plus sereine. Cet optimisme individuel se manifeste également dans leur vie nationale.

Ils sont désireux de vivre en bons termes avec les Anglo-Canadiens et de contribuer avec eux à la prospérité du Canada. Ils ont assuré les droits de la minorité anglaise et protestante de la province de Québec par un ensemble de lois du caractère le plus libéral et le plus généreux. Dans les relations individuelles, ils s'efforcent également de prouver à leurs compatriotes d'origine étrangère beaucoup de confiance et de bonne volonté. Il est à propos de noter ici un fait constant de l'histoire de notre pays. Tandis qu'un certain nombre d'Anglais ont toujours représenté, au parlement ou dans les corps municipaux, des groupes français et catholiques, il est presque inouï qu'une majorité anglaise ait nommé un Canadien-français à une fonction publique quelconque. J'ajouterai que si le Canadien-français n'éprouve aucune sympathie pour le peuple anglais dans son ensemble,—et c'est le résultat normal de son histoire et des événements politiques qui ont menacé sa nationalité,—il entretient volontiers des relations cordiales avec son voisin. Il est même étrange de constater qu'il fait meilleur ménage avec l'Anglais et l'Écossais, tous deux protestants, qu'avec l'Irlandais catholique.

Il est manifeste que notre tempérament national, avec les tendances que j'y ai signalées, ne nous porte pas à désirer de changement radical dans l'organisation politique du Canada. De même qu'un besoin impérieux de paix avait succédé à la période des guerres coloniales, la fin des luttes constitutionnelles a produit une réaction analogue et nous a rendus absolument réfractaires aux évolutions politiques. Toute modification du régime actuel ne peut manquer d'éveiller nos méfiances et nos appréhensions. Nous ne pouvons oublier que chacune des transformations du gouvernement de la colonie avait pour but d'amoin-

influence, ²sauf lorsque l'Angleterre s'est vue forcée de nous ménager. Nous ne demandons qu'à rester longtemps stables et paisibles. S'il faut qu'une évolution s'opère, nous ne voulons l'envisager ni au point de vue des intérêts britanniques ni sous l'empire exclusif de nos sentiments nationaux ; mais nous sommes prêts à étudier le problème, pourvu qu'on nous propose une solution favorable aux seuls intérêts généraux du Canada. Nous avons loyalement accepté la constitution actuelle ; nous avons accompli, sans calcul, tout ce que le salut du Canada réclamait de nous ; nous croyons qu'on doit nous consulter avant de modifier notre situation.

Tous ceux qui se proposent d'altérer la conformation politique ou nationale du Canada ne doivent jamais oublier que nous sommes exclusivement Canadiens. Cette vérité est tellement manifeste, c'est une conséquence si logique de notre histoire, que seuls la plus profonde ignorance ou l'entêtement le plus aveugle peuvent expliquer le langage de ceux qui parlent de nous imposer, de gré ou de force, de nouveaux devoirs envers l'Empire.

En réalité, nous formons au Canada le seul groupe de race véritablement canadienne. Un flot constant d'immigration, parti des Iles Britanniques, a maintenu des relations intimes entre les Anglo-Canadiens et leur mère-patrie. Encore aujourd'hui, nos compatriotes d'origine britannique parlent de la terre européenne comme du *home*, donnant ainsi la preuve inconsciente de leur double nationalité. Pour nous, le Canada est l'unique patrie : nous avons concentré sur son sol toutes nos aspirations nationales. Jamais nous ne songeons à prendre un autre titre que celui de Canadiens ; et lorsque nous nous appelons Canadiens-français, c'est que nous voulons marquer l'origine ethnique qui nous sépare des Anglais, des Ecossois et des Irlandais, lesquels, à nos yeux, ne sont pas encore tout à fait Canadiens.

On nous dit que le Canada est une possession de l'Angleterre et que nous devons nous incliner devant la volonté de la majorité anglaise. A ceci, la réponse est facile. Le Canada est resté

anglais à cause de notre fidélité. Lorsque notre race formait la très grande majorité du peuple canadien, le Canada fut deux fois épargné à la Couronne britannique, grâce à nous, et grâce à nous seuls. Nous avons été fidèles à la Grande-Bretagne parce qu'elle nous a garanti des droits et des privilèges déterminés. Nos concitoyens d'origine anglaise ont accepté l'engagement ; ils ne doivent pas maintenant profiter de leur prépondérance pour le rompre. Quant aux nouveaux venus du Royaume-Uni qui se fixent au Canada, ils sont tenus de comprendre qu'ils deviennent citoyens d'une Confédération où nous possédons des droits acquis : il ne leur appartient pas de rendre le Canada et son peuple plus britanniques que canadiens.

Les changements de régime que le Canada pourrait subir sont l'indépendance, l'annexion aux Etats-Unis, l'impérialisme anglais, la réunion à la France. Il est indéniable que les deux derniers projets sont ceux que nous combattrions davantage.

L'indépendance est à nos yeux le couronnement naturel de nos destinées. Mais aussi longtemps que l'Angleterre ne tentera pas de resserrer les liens qui nous unissent à sa puissance, nous ne ferons aucun effort pour les rompre. Nous comprenons que l'œuvre du temps nous favorise chaque jour davantage en nous apportant de la population et des capitaux : plus nous tarderons à prendre notre voie, plus elle sera sûre.

Quant à nos relations avec la France, j'ai déjà noté les différences de tempérament qui, outre la scission politique, nous séparent de nos cousins d'outre-mer. Depuis quelques années, nous avons avec eux des communications plus intimes. Un nombre toujours croissant de jeunes Canadiens-français vont à Paris terminer leurs études d'art ou de sciences. Nous échangeons des deux côtés de l'Atlantique un nombre plus considérable de journaux. Nous suivons avec un intérêt toujours grandissant

le mouvement littéraire en France. On peut même affirmer, je crois, que nous lisons autant de livres français que la population de plusieurs des provinces de France. En un mot, nous sommes devenus, par l'esprit, plus français qu'il y a un demi-siècle ou même vingt-cinq ans. D'autre part, notre attachement au régime social et politique qui nous est propre, loin de s'affaiblir, s'affermi chaque jour davantage et avec plus de netteté.

On prétendra peut-être que cette double évolution est impossible et que le Canadien-français tentera un jour de renouer des relations politiques avec sa patrie d'origine ;—ou tout au moins qu'il laissera grandir dans son esprit des aspirations stériles qui menaceront l'unité du Canada et sa paix intérieure. L'exemple des Etats-Unis suffit à refuter cet argument. Chaque année grossit le nombre des Américains qui se créent des relations intimes en Angleterre. Les mœurs et la littérature anglaises, et même la manière de penser et de parler des Anglais, envahissent peu à peu les cercles de la société américaine la plus raffinée et en chassent les vieilles traditions de la Nouvelle-Angleterre et de la Pennsylvanie. Qui songerait à conclure de là qu'une partie du peuple américain projette de rétablir la domination anglaise aux Etats-Unis ?

Il existe entre les Français d'Europe et ceux du Canada des divergences politiques plus profondes encore que celles qui séparent la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Une série d'évolutions constitutionnelles a dirigé les deux nationalités françaises dans des voies différentes. C'est bien de l'Angleterre que la France a emprunté la forme extérieure de son gouvernement ; mais elle y a introduit un esprit essentiellement bureaucratique et centralisateur. Par atavisme, les Français du Canada ont accueilli avec enthousiasme le principe des institutions britanniques, auxquelles leurs ancêtres normands, conquérants de l'Angleterre, avaient ajouté plusieurs traits distinctifs. Mais à l'encontre des Français d'Europe, nous avons accentué l'esprit décentralisateur de ce régime et rendu les pouvoirs publics plus

directement responsables au peuple. Au point de vue ethnique, tandis que la nation américaine s'infusait chaque année du sang anglais ou irlandais dans les veines, nous sommes restés sans mélange.

L'amour que nous portons à notre patrie d'origine vient à la fois du cœur et de l'esprit. Il s'adresse plutôt à l'âme nationale de la France et aux productions de son génie qu'à la personne des Français eux-mêmes. Cette nuance se manifeste très nettement dans l'accueil un peu méfiant que nous faisons aux nouveaux venus de France, à ceux du midi surtout. Nous nous entendons très vite ; mais le premier mouvement n'est pas celui d'une chaude sympathie, tel qu'on pourrait l'attendre de deux frères se retrouvant après une longue séparation.

Notre hérédité française restera donc absolument inoffensive, pourvu que la majorité anglaise fasse preuve à cet égard de beaucoup de jugement, de sens commun et de justice. Nous voulons parler notre langue dans les cercles intimes et dans les affaires publiques et l'enseigner à nos enfants, conserver nos traditions, manifester nos aspirations nationales, et même exprimer librement l'amour platonique que la France nous inspire ; mais nous ne pouvons éprouver pour l'Angleterre les sentiments qui naissent de l'affinité du sang, et nous refusons d'accepter de nouvelles entraves que nulle loi ni aucune obligation morale ne nous imposent.

Nos compatriotes anglais sauront, je n'en doute pas, respecter ces désirs et ces tendances légitimes ; et ils n'auront alors rien à craindre de la double fidélité qui nous est propre : fidélité intellectuelle et morale à la France, fidélité politique à l'Angleterre ; car toutes deux sont entièrement subordonnées à notre patriotisme exclusivement canadien.

Mais à l'esprit Outre la répugnance instinctive que toute évolution politique nous inspire, quels sont nos sentiments particuliers à l'endroit de

la Fédération Impériale ou de l'impérialisme britannique sous une forme quelconque? D'abord, aucun motif de sympathie ou d'exaltation nationales ne peut nous entraîner de ce côté. On devra s'adresser à notre seule raison. Il faut nous prouver clairement que la nouvelle politique impériale donnera au Canada et à nous-mêmes des bénéfices que nous ne serons pas forcés de payer par la moindre atteinte à la liberté qui nous a coûté si cher.

Nous savons que notre serment d'allégeance comporte des devoirs dont l'Angleterre a le droit de réclamer l'exécution. Mais nous comprenons que ces devoirs sont ceux que nous avons accomplis jusqu'ici, et pas d'autres. Nous avons oublié généreusement les persécutions que la Couronne britannique nous a fait subir pendant la première et la plus longue moitié de notre existence nationale. Nous reconnaissons qu'elle nous a bien traités depuis; mais nous ne pouvons oublier que la tenacité de nos efforts et le voisinage des Etats-Unis ont contribué à améliorer notre situation.

En un mot, nous éprouvons pour la Grande-Bretagne une affection raisonnée,— mélange d'estime et de méfiance dont les proportions varient selon l'époque et les circonstances et se modifient d'après l'éducation et le tempérament de chacun d'entre nous et le milieu social où nous vivons.

A l'endroit de l'Empire, nous ne ressentons rien — et tout naturellement. Que nous sont la Nouvelle-Zélande ou l'Australie, l'Inde ou le Sud-Africain? Il n'existe entre nous et toutes ces contrées et tous ces peuples nulle relation intellectuelle ou politique; et la communauté d'intérêts matériels est moindre qu'entre le Canada et plusieurs pays étrangers: les Etats-Unis, la France, l'Allemagne ou la Belgique. Le lien du sang fait défaut; et nous n'avons pas l'orgueil de la puissance et de la gloire impériales.

Nous pensons être quittes envers la métropole et ne rien devoir à son empire. Nous faisons très large la part que prend chez les Anglo-Canadiens le sentiment de leur race;

mais ayant nous-mêmes, dans le passé, sacrifié beaucoup de nos instincts nationaux à la cause de l'unité canadienne, il nous semble que nos alliés d'origine anglaise doivent être prêts à aborder les problèmes de l'impérialisme au seul point de vue des intérêts canadiens. De plus, nous pensons que la voix du sang ne faisant pas vibrer nos cœurs lorsqu'il s'agit de discuter la situation du Canada dans l'Empire, nous sommes en état de juger cette situation avec plus d'impartialité que nos concitoyens anglais.

Nous n'ignorons pas ce que vaut au Canada le lien qui l'unit à une nation riche et puissante. Nous sommes heureux de pouvoir recueillir les bénéfices que nous offre le marché anglais. Mais nous savons également que l'Angleterre accorde le même avantage à toutes les nations du monde, à celles même qui lui sont le plus hostiles. Un double sentiment de justice et d'égoïsme nous empêche d'unir nos voix à celles des Anglo-Canadiens qui réclament bruyamment les faveurs de la mère-patrie, dans la sphère du commerce ou ailleurs : nous prévoyons d'instinct qu'à toute faveur reçue il faudra répondre par une compensation au moins équivalente.

Notre ambition n'est pas assez robuste pour nous pousser aux grandes opérations financières. Livrés aux professions libérales ou à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie locale, nous nous contentons plus facilement que l'Anglo-Canadien d'une rémunération proportionnée à notre travail et à nos efforts. Nous n'avons pas été saisis par ce tourbillon gigantesque de la spéculation, par ce déploiement intense des énergies de la finance, par cette concentration des capitaux et cette concurrence outrancière des industries, qui ont entraîné nos concitoyens anglais dans les grandes combinaisons de la fortune et du commerce. Le projet qui veut faire de l'Empire britannique une monstrueuse société d'affaires ne nous offre aucun attrait. Nous préférons que le Canada conserve la direction absolue de sa politique commerciale et qu'il fasse les meilleurs arrangements possibles avec toutes les nations, britanniques ou étrangères.

On nous dit que le Canada jouit gratuitement des services de la diplomatie anglaise et qu'un tel avantage vaut bien quelques sacrifices de notre part lorsque la Grande-Bretagne est en danger. L'histoire réfute cet argument. Jusqu'à présent, le Canada n'a guère entretenu de relations extérieures qu'avec les Etats-Unis. Il est difficile de constater, à travers les conventions et les traités anglo-américains où les intérêts canadiens étaient en jeu, que l'influence et le prestige de l'Angleterre aient été d'un grand secours au Canada. Chose certaine, nous avons payé cher les bienfaits de l'intervention anglaise. Non seulement la République américaine a obtenu à peu près tout ce qu'elle réclamait, mais les plénipotentiaires anglais ont souvent sacrifié les intérêts du Canada pour racheter les erreurs ou les méfaits du gouvernement britannique.

En réalité, le Traité de Réciprocité de 1854 reste la seule des conventions anglo-américaines qui ait offert quelque avantage au Canada. La guerre de Sécession éclata. L'Angleterre donna aux Etats esclavagistes un appui moral à demi avoué, trop faible pour leur assurer la victoire, mais assez marqué pour exciter la colère du gouvernement vainqueur. Le Canada paya le prix de la vengeance. Les Etats-Unis mirent fin au traité de 1854 et refusèrent toujours de le renouveler. De plus, par le Traité de Washington (1871), ils se firent donner libre accès aux pêcheries du Canada à l'époque où elles étaient le plus profitables. L'Angleterre fit cette concession aux Américains afin de les apaiser et de leur faire oublier la protection qu'elle avait offerte aux corsaires des Etats du Sud. Le Canada reçut une indemnité en deniers comptants ; mais il n'en est pas moins vrai que les Etats-Unis obtinrent une part précieuse de son patrimoine national, et que le gouvernement canadien se vit dépouillé d'un des moyens sur lesquels il avait toujours compté pour obtenir des autorités américaines un nouveau traité de commerce. Sir John Macdonald était l'un des plénipotentiaires britanniques qui négocièrent le Traité de Washington. Il combattit énergiquement cette trans-

action injuste. Il menaça même d'abandonner les négociations ou d'empêcher le parlement canadien de ratifier le traité. Mais ses collègues, lord De Grey, sir Stafford Northcote et sir Edward Thornton, lui persuadèrent qu'il devait sacrifier les intérêts du Canada à ceux de l'Empire, et il céda à leur pression.

Voyons maintenant comment se sont réglées nos disputes de frontières. Le traité de 1842 détermina les limites qui nous séparent de l'Etat du Maine. Le plénipotentiaire anglais, lord Ashburton, abandonna aux Américains une large portion du territoire canadien en faisant observer plaisamment qu'il ne regardait pas à quelques degrés de latitude. Plus tard, le Canada eut encore à se plaindre de la délimitation des frontières de l'Orégon. Il faut reconnaître que cette fois le gouvernement américain n'obtint pas tout ce qu'il réclamait. L'an dernier, le Traité Clayton-Bulwer fut abrogé d'un commun accord sans qu'on songeât à régler la question des frontières de l'Alaska. Ce traité n'accordait aucun droit au Canada ; mais les Etats-Unis manifestant un désir pressant de l'annuler, l'occasion semblait propice de faire enfin profiter l'Amérique anglaise des avantages de la doctrine Monroe si chère aux Américains. La Grande-Bretagne consentait à la rupture d'une convention qui avait pour objet des intérêts exclusivement américains, — dans le sens géographique du mot. Le Canada espérait à bon droit que cet abandon entraînerait la solution d'un autre problème américain. Les autorités canadiennes pressèrent le gouvernement britannique d'adopter cette manière de voir. On a même affirmé qu'elles en firent une des conditions essentielles de la conférence qui siégea à Québec et à Washington, en 1898 et 1899, sous la présidence de lord Herschel ; mais évidemment, ces efforts furent vains.

On objectera peut-être qu'en compromettant les intérêts du Canada, la Grande-Bretagne a cédé à des exigences impérieuses. On peut dire aussi que ces concessions atteignaient le Canada tout entier et que les Canadiens-français n'ont pas plus que leurs concitoyens anglais le droit de s'en plaindre. Mais ce sen-

timent exclusivement canadien que j'ai décrit nous rend plus sensibles à toute attaque contre l'intégrité de notre pays. Nous ne trouvons pas dans la gloire de l'Empire, comme l'Anglo-Canadien, une atténuation suffisante des pertes que le Canada éprouve. Toutefois, ce serait une erreur d'en conclure que nous gardons rancune à l'Angleterre. Nous reconnaissons volontiers qu'elle a rencontré des obstacles considérables et qu'il s'en trouve encore sur son chemin. Pénétrés des principes du gouvernement autonome, nous n'attendons pas de la mère-patrie qu'elle compromette sa position au bénéfice de la colonie. Mais si la Grande-Bretagne refuse de s'exposer au danger pour sauvegarder les intérêts canadiens, ou qu'elle soit incapable d'y faire face, pourquoi assumerions-nous de nouvelles obligations envers elle ? pourquoi affaiblirions-nous la sécurité du Canada dans le seul intérêt de la métropole ?

* * *

Si l'on envisage l'impérialisme au point de vue des guerres d'attaque ou de défense, les Canadiens-français sont encore moins disposés à se prêter à des combinaisons impériales. La première cause de leur répugnance se trouve dans cette aversion du militarisme que j'ai signalée comme un trait particulier de leur caractère. Et puis, ils sentent d'instinct que tous les sacrifices que le Canada pourrait faire sur ce terrain ne lui rapporteraient aucun bénéfice en retour.

Reportons-nous vers le passé. Depuis cent quarante ans que nous sommes sujets de l'Angleterre, nous n'avons été pour elle la cause d'aucun conflit. Le Canada n'a entraîné l'Empire dans aucune guerre et n'a suscité contre lui les menaces d'aucune nation. Par contre, le gouvernement anglais a adopté une politique qui, bonne ou mauvaise, a fait du Canada le théâtre de deux guerres anglo-américaines. En ces deux occasions, le Canada resta possession britannique, grâce à la fidélité de notre race.

Pendant la guerre de Sécession, l'attitude de la Grande-Bretagne mit de nouveau notre paix en danger et notre territoire faillit subir une troisième invasion. Si nous avons évité cette catastrophe et d'autres encore, c'est que l'Angleterre a fait à nos dépens les concessions que j'ai relatées.

Voilà pour le passé. Si nous examinons le présent et l'avenir, aucun motif ne nous presse de consentir à l'exécution d'un projet de défense impériale.

On nous dit que si le Canada soutient l'Empire, l'Empire soutiendra le Canada. Cet argument n'a guère d'influence sur nous. Nos refus s'inspirent des leçons de l'histoire et des prévisions qui en découlent. La guerre d'Afrique a donné lieu à l'application de la nouvelle doctrine. On nous a fait payer notre part des frais de cette expédition. Sans doute, notre contribution a été légère, si on la compare à celle du Royaume-Uni; mais elle paraîtra assez lourde si on se rappelle que notre intérêt dans le conflit était nul. De plus, nous n'avions aucun contrôle sur la politique qui provoqua les hostilités ni sur celle qui détermina les conditions de la paix. Si la doctrine de l'impérialisme militaire prévaut, le jour peut venir où nous serons entraînés dans des guerres qui naîtront des conflits d'intérêts de l'Australie et du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la France, en Europe, ou de la Grande-Bretagne et de la Russie, en Asie. Mais aucune éventualité ne nous fait prévoir que l'Empire devra venir au secours du Canada.

Nous sommes prêts aujourd'hui, comme nous l'avons toujours été dans le passé, à maintenir une force militaire qui suffise à nous garantir la paix intérieure et à faire face aux attaques qui peuvent menacer notre territoire. Mais ces dangers ne sont guère à craindre dans un avenir rapproché. L'immensité de notre domaine et le champ fertile qu'il offre à l'activité et aux entreprises de notre population, nous préservent du danger prochain des luttes sociales. Si l'on excepte les Etats-Unis, aucune invasion étrangère ne nous menace. Nos côtes sont faciles à défendre contre

les attaques extérieures, qui offriraient de grandes difficultés et peu d'avantage aux ennemis de l'Empire. Au seul point de vue canadien, ces provocations sont du reste absolument improbables. Laisse à lui-même, le Canada n'a de motif de querelle avec aucune nation, sauf les Etats-Unis. Par contre, s'il s'engage à contribuer à la défense de l'Empire, il peut se trouver en guerre avec toutes les grandes puissances. De là le Canadien-français conclut qu'en dehors de l'Amérique, la fédération militaire de l'Empire lui suscite de nouveaux dangers et ne lui offre aucune compensation utile.

Il est à propos de parler ici d'une guerre où le problème des races au Canada deviendra menaçant, si les principes de l'impérialisme triomphent. Des intérêts matériels considérables sont une heureuse garantie de paix entre la France et l'Angleterre ; mais le danger d'un conflit reste possible. Si la lutte ne se faisait qu'entre ces deux puissances, les Canadiens-français observeraient une loyale neutralité. Si la flotte française, par un hasard peu probable des combats, venait attaquer nos côtes, on pourrait même compter sur nous pour organiser la défense du territoire. Mais si on nous impose la solidarité impériale, et qu'il advienne une guerre anglo-française où le Canada n'aurait aucun intérêt immédiat, nous considèrerions comme une insulte à notre race que le parlement fédéral expédiât des soldats et votât de l'argent pour soutenir cette guerre. Il ne s'agirait plus alors de la défense du territoire, que nous sommes prêts à entreprendre contre la France elle-même ; on nous demanderait d'aider à verser le sang des nôtres dans un conflit étranger au Canada. On blesserait ainsi ce sentiment intime que j'ai défini comme l'amour de l'âme nationale de la France.

Il nous reste à examiner les conséquences d'une guerre avec les Etats-Unis. A tort ou à raison, nous croyons qu'afin d'éviter une telle calamité, la Grande-Bretagne est prête à sacrifier tous ses droits en Amérique. Les sentiments et la politique du peuple anglais devront subir une transformation complète avant que le Canada puisse compter sur les forces de l'Empire pour le défendre

contre les Etats-Unis ; et si cette métamorphose s'accomplissait, nous conserverions quelques doutes sur le résultat de la lutte et même sur la possibilité de la soutenir.

En admettant la réalisation des espérances les plus hasardeuses : — la flotte américaine anéantie ; les navires anglais fermant et bombardant les ports américains, et c'est là le seul coup redoutable qu'on pût porter à la République ; — rien n'empêcherait l'armée américaine d'occuper le centre du Canada et probablement d'envahir la plus grande partie de son territoire. Quelle que fût l'issue des combats, le Canada en serait la victime inévitable. Toute communication serait interrompue entre ses ports de mer et ses territoires producteurs de blé ; et tandis que les Américains tireraient à profusion de leur sol intact la nourriture dont ils auraient besoin, le peuple anglais se verrait privé à la fois des produits du Canada et de ceux des Etats-Unis. Ceci seul, en dépit de toutes les victoires, forcerait la Grande-Bretagne à accepter les conditions que lui poserait la République.

Il est un autre fait qu'on ne peut passer sous silence lorsqu'on envisage les conséquences d'une guerre anglo-américaine. C'est qu'il se trouve aujourd'hui autant de Canadiens-français qui obéissent au drapeau étoilé qu'aux couleurs de l'Angleterre. Un grand nombre de ces Canadiens émigrés sont devenus des citoyens de la République américaine, aussi fidèles à leur nouvelle patrie que nous le sommes au Canada. Sans doute, nous sommes prêts à faire tout ce qui est nécessaire pour défendre notre pays ; mais la pensée que nous deviendrions les meurtriers de nos frères suffit à nous empêcher de faire surgir des causes de guerre entre le Canada et l'Empire et les Etats-Unis.

Toutes ces considérations amènent les Canadiens-français à conclure que leur pays ne réclamera jamais l'intervention armée de l'Empire, pas plus qu'il ne l'a fait dans le passé. La seule exception possible, je viens de la signaler : une guerre entre le Canada et les Etats-Unis. Or, nous ne voulons pas attaquer nos voisins et nous sommes persuadés que l'Empire refuserait ou

serait incapable de nous défendre contre eux. Pourquoi donc irions-nous assumer des obligations nouvelles en faveur de toute autre partie du monde britannique ?

D'ailleurs, plus le Canada sera peuplé et prospère, moindres seront les dangers qui le menacent et plus il contribuera à la gloire réelle de l'Empire. Nous estimons qu'en détournant de sa vie paisible et industrielle l'élément le plus sain de la population canadienne pour l'envoyer combattre dans toutes les parties du monde, nous travaillerions mal à l'œuvre impériale. Il nous répugne de développer au Canada l'esprit du militarisme. Nous voulons rester à l'écart des aventures guerrières et rendre notre pays heureux et attrayant.

Indifférents à l'impérialisme commercial, hostiles à l'impérialisme militaire, nous ne désirons aucun changement organique de notre constitution, et nous repousserons tout projet de fédération impériale.

Nous avons longtemps combattu pour obtenir la direction absolue de nos lois, de notre organisation sociale et de nos deniers publics. Aucun groupe de citoyens britanniques n'est plus attaché que nous aux principes du gouvernement autonome : le vote libre des impôts et la responsabilité directe des corps législatifs. Le régime paroissial de notre province, ses lois municipales et son système d'instruction publique, sont animés d'un esprit plus décentralisateur et plus démocratique que celui des provinces anglaises du Canada. Nous aimons à exercer nos droits d'électeurs et à garder à notre portée immédiate les mandataires que nous élisons, ainsi que les lois ou les règlements qui nous régissent. Les impérialistes projettent de confier à un bureau ou conseil siégeant à Londres des pouvoirs qui ont appartenu jusqu'ici à nos corps représentatifs. C'est ce que nous n'accepterons jamais.

Il me reste à dire un mot de l'annexion aux Etats-Unis.

J'ai démontré que, laissés à nous-mêmes, nous ne réclamons aucun changement. Nous n'aspérons qu'au repos afin de pouvoir grandir et nous développer. Nous sommes orgueilleux de notre nationalité canadienne ; elle suffit à notre patriotisme. Les Impérialistes rêvent d'agrandir la sphère de leurs ambitions nationales et cherchent à nous entraîner en dehors de notre orbite : ils ne réussiront qu'à nous incliner vers le pan-américanisme.

Longtemps l'idée de l'union américaine inspira aux Canadiens-français une répugnance profonde. Lorsqu'un groupe influent d'Anglo-Canadiens fit une agitation annexioniste, la résistance de leurs compatriotes français fut la meilleure garantie du maintien de l'autorité britannique. Mais si leur fidélité éprouvée se voyait méprisée, si l'autonomie du Canada subissait la moindre atteinte, si on leur imposait un joug impérial et des obligations nouvelles, ils préféreraient unir leur sort à celui de leurs voisins du Sud.

Sans doute, ils trouvent leur constitution très supérieure au mode de gouvernement adopté par les Etats-Unis. Mais forcés de sacrifier quelque chose de l'autonomie fédérale au bénéfice d'un pouvoir étranger, ils se tourneraient du côté des Etats-Unis où, à tout événement, ils conserveraient l'autonomie absolue de leur province. Si la réorganisation de l'Empire se faisait au point de vue du commerce et de la finance, il leur semble qu'une alliance avec la nation la plus puissamment industrielle du monde leur offrirait des perspectives plus brillantes que l'union douanière des diverses possessions britanniques. L'invasion des capitaux américains au Canada contribue à développer ce sentiment. Il est indéniable, d'ailleurs, que l'aversion des Canadiens-français pour l'union américaine s'est adoucie grandement à la pensée de voir réunis, sous le même drapeau, les deux groupes de leur race.

Les opinions que j'ai analysées sont celles des classes dirigeantes du peuple canadien-français. Elles sont nées de la con-

naissance de l'histoire et de l'étude des conditions politiques, militaires ou économiques qui entourent le Canada. Si l'on considère la foule, principalement composée d'agriculteurs, on peut affirmer que ses instincts la conduisent aux mêmes conclusions. Les Canadiens-français du peuple n'ont d'autre patrie que le Canada. Ils sont prêts à lui rendre tout ce qu'ils lui doivent ; mais n'estimant rien devoir à l'Angleterre ni à aucun autre pays, ils n'en attendent rien. Pénétrés d'un vif sentiment de liberté, ils ne s'objectent nullement à ce que leurs compatriotes anglais aillent se battre partout où il leur plaira ; mais ils ne peuvent concevoir que le Canada soit forcé de subir un autre régime que celui dont il jouit maintenant. Ils laissent discuter toutes sortes de projets impérialistes, sages ou insensés ; mais si on cherchait à leur imposer un régime nouveau, on peut être certain qu'ils offrirait une résistance pacifique, mais opiniâtre.

Je résume ma pensée en disant que le patriotisme des Canadiens-français est exclusivement canadien, et leur tempérament ethnique américain. Les gens qui rêvent d'envahir le monde peuvent lui reprocher son attachement au foyer. Mais après tout, cet amour exclusif du sol et de la nationalité est l'un des traits caractéristiques de tous les peuples robustes et grandissants. Au contraire, la fièvre de l'expansion exagérée et la soif d'une domination orgueilleuse ont toujours été les signes précurseurs de la décadence des nations.

litiques,
Si l'on
eurs, on
conclu-
e patrie
u'ils lui
à aucun
entiment
patriotes
is ils ne
n autre
discuter
mais si
ut être
piniâtre.
s Cana-
érament
monde
is après
'un des
lissants.
f d'une
urseurs